

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur convocation en date du 21 mars 2019, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence d'Yves MERCIER, Maire de Voglans.

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2019**

Etaient présents les conseillers municipaux : MERCIER Yves, BERNON Martine, BERNOU Malika, BURDET Eric, CONVERT Jacques, CAVALLO Sandrine, ELHOMBRE Daniela, GOUJON Alain, PALUMBO Floriane, POLLIER Andréa, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle

Absents : ANDRE Isabelle, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, CROSET Mathieu, GIRARDIN Marcel, MARTIN Catherine, NOIRAY Jean.

**PROCURATION** : Monsieur NOIRAY Jean à donné pouvoir à Monsieur GOUJON Alain

**SECRETARE DE SEANCE** : Malika BERNOU

Convocations du Conseil Municipal envoyées le 21 mars 2019

Affichage de la réunion du Conseil Municipal le 21 mars 2019

---

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2019**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents, ce jour-là : Isabelle ANDRE, Nicolas BOLLON, Malika BERNOU, Hervé BOUVIER, Mathieu CROSET, Catherine MARTIN.

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

## I – FINANCES

- BUDGET 2019
  - Budget primitif

Avant la présentation du budget primitif 2019, Monsieur Convert rappelle que le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. [1] [2] [3] [4] [5] [6] [7] [8] [9] [10] [11] [12] [13] [14] [15] [16] [17] [18] [19] [20] [21] [22] [23] [24] [25] [26] [27] [28] [29] [30] [31] [32] [33] [34] [35] [36] [37] [38] [39] [40] [41] [42] [43] [44] [45] [46] [47] [48] [49] [50] [51] [52] [53] [54] [55] [56] [57] [58] [59] [60] [61] [62] [63] [64] [65] [66] [67] [68] [69] [70] [71] [72] [73] [74] [75] [76] [77] [78] [79] [80] [81] [82] [83] [84] [85] [86] [87] [88] [89] [90] [91] [92] [93] [94] [95] [96] [97] [98] [99]

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il énonce les prévisions 2019 des recettes de la section de Fonctionnement

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	25 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	163 210,00	0,00	156 896,00	156 896,00	156 896,00
73	Impôts et taxes	1 733 193,00	0,00	1 790 061,00	1 790 061,00	1 790 061,00
74	Dotations, subventions et participations	28 197,00	0,00	83 854,00	83 854,00	83 854,00
75	Autres produits de gestion courante	297 030,00	0,00	300 200,00	300 200,00	300 200,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 248 630,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 376 011,00</b>	<b>2 376 011,00</b>	<b>2 376 011,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 500,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 249 130,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 383 011,00</b>	<b>2 383 011,00</b>	<b>2 383 011,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (1)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 249 130,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 383 011,00</b>	<b>2 383 011,00</b>	<b>2 383 011,00</b>

+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 383 011,00</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>701 108,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

## Il poursuit par les dépenses de la section de Fonctionnement

Commune de Voglans - 73 - Budget Communal		BP	2019
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>		<b>A2</b>	

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	588 736,00	0,00	658 950,00	658 950,00	658 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	782 500,00	0,00	777 250,00	777 250,00	777 250,00
014	Atténuations de produits	42 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
65	Autres charges de gestion courante	149 700,00	0,00	168 703,00	168 703,00	168 703,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 542 936,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 650 903,00</b>	<b>1 650 903,00</b>	<b>1 650 903,00</b>
66	Charges financières	10 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	30 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 584 936,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 681 903,00</b>	<b>1 681 903,00</b>	<b>1 681 903,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	664 194,00		699 258,00	699 258,00	699 258,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			1 850,00	1 850,00	1 850,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>664 194,00</b>		<b>701 108,00</b>	<b>701 108,00</b>	<b>701 108,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 249 130,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 383 011,00</b>	<b>2 383 011,00</b>	<b>2 383 011,00</b>

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 383 011,00</b>

## Et les dépenses de la section d'Investissement

Commune de Voglans - 73 - Budget Communal		BP	2019
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>		<b>A3</b>	

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	729 448,08	34 000,00	2 358 289,06	2 358 289,06	2 392 289,06
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 330 000,00	233 000,00	80 000,00	80 000,00	313 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 059 448,08</b>	<b>267 000,00</b>	<b>2 438 289,06</b>	<b>2 438 289,06</b>	<b>2 705 289,06</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	500,00	0,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	39 000,00	0,00	353 474,65	353 474,65	353 474,65
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
28	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>39 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>363 974,65</b>	<b>363 974,65</b>	<b>363 974,65</b>
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 098 948,08</b>	<b>267 000,00</b>	<b>2 802 263,71</b>	<b>2 802 263,71</b>	<b>3 069 263,71</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 098 948,08</b>	<b>267 000,00</b>	<b>2 802 263,71</b>	<b>2 802 263,71</b>	<b>3 069 263,71</b>

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	979 784,62
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 049 048,33</b>

Sur la section d'investissement, Monsieur CONVERT liste les travaux importants, prévus sur cet exercice et qui seront portés sur les chapitres 21 et 23 de la section d'Investissement et poursuit par les recettes d'Investissement.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	44 000,00	0,00	255 500,00	255 500,00	255 500,00
18	Emprunts et dettes assimilées (hors 185)	400 000,00	220 000,00	630 000,00	630 000,00	850 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	350 000,00	330 000,00	0,00	0,00	330 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>794 000,00</b>	<b>550 000,00</b>	<b>885 500,00</b>	<b>885 500,00</b>	<b>1 435 500,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	215 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	827 732,44	0,00	728 440,33	728 440,33	728 440,33
185	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			784 000,00	784 000,00	784 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 044 732,44</b>	<b>0,00</b>	<b>1 912 440,33</b>	<b>1 912 440,33</b>	<b>1 912 440,33</b>
45.	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 838 732,44</b>	<b>550 000,00</b>	<b>2 797 940,33</b>	<b>2 797 940,33</b>	<b>3 347 940,33</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	684 194,00		699 258,00	699 258,00	699 258,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			1 850,00	1 850,00	1 850,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>684 194,00</b>		<b>701 108,00</b>	<b>701 108,00</b>	<b>701 108,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 502 926,44</b>	<b>550 000,00</b>	<b>3 499 048,33</b>	<b>3 499 048,33</b>	<b>4 049 048,33</b>

+	
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 049 048,33</b>

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>701 108,00</b>
--	-------------------

Il termine par la présentation générale du budget, « Vue d'ensemble » équilibré tant en section de Fonctionnement pour 2 383 011.00 € qu'en Investissement pour 4 049 048.33 € soit un total au budget primitif 2019 à 6 432 059.33 € .

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	2 383 011,00	2 383 011,00
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	2 383 011,00	2 383 011,00

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)</b>	2 802 263,71	3 499 048,33
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>	267 000,00	550 000,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 979 784,62	(si solde positif)
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	4 049 048,33	4 049 048,33
	<b>TOTAL</b>		
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	6 432 059,33	6 432 059,33

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire rappelle que ce document est un prévisionnel des dépenses et recettes sur l'exercice 2019.

Il précise que pour certains travaux budgétisés cette année, il est fort possible qu'ils soient financés et réalisés sur deux exercices (2019/2020), notamment les « Modes doux », les travaux sur le réseau d'éclairage public, les travaux d'extension et de mise en conformité au Restaurant La Française. Il informe que pour l'éclairage public et le restaurant La Française, il a été porté en recettes d'investissement des emprunts à hauteur de l'investissement envisagé. Les échéances de prêts seront couvertes, l'un par le montant perçu de la gérance du restaurant et l'autre, par les économies faites en termes d'amélioration de la performance énergétique.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, l'écart entre l'exercice précédent et celui-ci, se justifie par l'embauche d'agents, à temps complet, un, au service technique depuis le 2 janvier, pour remplacer un agent en disponibilité pour convenances personnelles et absent toute l'année 2018 et un autre à la bibliothèque, suite au départ de Mme PHILIPPE, qui elle, était sur un temps non complet en 2018 pour raisons personnelles.

De plus, en 2018, aucune subvention n'a été allouée au budget CCAS alors que cette année la somme de 4500 € est versée. Cela pour éviter le versement d'une somme beaucoup plus importante les prochaines années.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce budget primitif 2019. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces prévisions budgétaires de l'exercice 2019.

Pour : 13 dont 1 pouvoir  
Contre : 0  
Abstention : 0

o Restaurant scolaire – déduction fiscale

Temps de pause méridienne – pourcentage du prix affecté au temps de garderie

Monsieur Convert rappelle la délibération du conseil municipal qui fixe le montant facturé aux familles sur le temps de la pause méridienne, qui comprend le prix du repas et de la garderie.

Afin de permettre aux familles de bénéficier d'une déduction fiscale sur le temps de garderie, il est proposé de définir un pourcentage affecté au coût du temps de garderie lors de l'accueil de l'enfant durant la pause méridienne. Ce taux est fixé à 23 %.

Le conseil municipal, à la demande de Monsieur le maire, approuve et fixe à 23 %, le taux affecté au coût du temps de garderie de la pause méridienne.

Pour : 13 dont 1 pouvoir  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **II - AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

- Madame CAVALLO Sandrine donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la réunion du conseil municipal du 4 mars 2019.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019**  
**LISTE PC / DP / CU / AT accordés ou refusés depuis le Conseil Municipal du 04/03/2019**

DOSSIER N°	DEMANDEUR	DATE DE DEPÔT	NATURE DE LA DEMANDE	LIEU DES TRAVAUX	AVIS
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF</b>					
PC 18 C 1010M01	M. et Mme LAIOUAR	14/01/2019	Modification du volume, de la toiture, de l'implantation, des façades...	Les Vergers de Bouvard (1)	Accordée le 05/03/2019
<b>DECLARATION PREALABLE</b>					
DP 19 C 5003	MARTINET Mikaël	18/01/2019	Création d'une piscine enterrée	115 chemin de la Combe	Accordée le 06/03/2019
DP 19 C 5007	CLARAZ Nicolas	14/02/2019	Création d'un abri de Jardin	65 allée du Domaine des Massettes	Accordée le 07/03/2019
DP 19 C 5010	MERCIER Jessica	27/02/2019	Création d'une pergola bioclimatique	90 allée du Clos des Violettes	Accordée le 08/03/2019
DP 19 C 5011	PEGAZ-HECTOR Colette	28/02/2019	Division foncière	650 chemin de Sonnaz	Accordée le 15/03/2019
<b>AUTORIZATIONS D'AMENAGER UN ERP</b>					
AT 18 C 0008	OVELO CYCLES	20/12/2018	Aménagement d'un magasin de vente de vélos électriques	40 rue de la Françon	Accordée le 12/03/2019
AT 18 C 0009	ELECTRODEPOT	21/12/2018	Réaménagement du magasin ELECTRODEPOT	Rue de la Françon	Accordée le 12/03/2019
<b>CERTIFICATS D'URBANISME INFORMATIFS</b>					
CU 19 C 2011	Selari JOSSERAND MARCZEWSKI	12/03/2019	Maison ROLLING (Partie 1)	446 rue de la Plaine	Arrêté le 13/03/2019
CU 19 C 2012	Selari JOSSERAND MARCZEWSKI	12/03/2019	Maison ROLLING (Partie 2)	434 rue de la Plaine	Arrêté le 13/03/2019

➤ AREA – Nœud autoroutier – cession de terrain

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de réaménagement du nœud autoroutier de Chambéry. Ce dossier, au cours de l'été 2018, a fait l'objet d'une enquête parcellaire ainsi qu'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Un avis favorable avait été émis par Monsieur le Commissaire Enquêteur sur ces deux enquêtes. Pour la réalisation des travaux, la société AREA agissant dans le cadre de la concession qui lui a été octroyée par l'ETAT, réalise les acquisitions foncières.

Pour la commune de Voglans, les parcelles concernées sont les suivantes :

Référence cadastrale						
Sur la commune de Chambéry (propriété de la commune de Voglans)						Parcelles vendues
N° du plan	Section	N°	Nature	Lieu-dit	Surface cadastrale (M <sup>2</sup> )	Emprise (m <sup>2</sup> )
107	KB	52	BT	BESSY	1623	493
106	KL	50	L	LE QUART	167	167
105	KL	51	L	LE QUART	503	37
Sur la commune de Voglans						
121	AT	101	LAN	A Berlinguet	1032	63
117	AT	106	LAN	A Berlinguet	735	184
119	AT	9102	LAN	A Berlinguet	499	499
TOTAL en m <sup>2</sup>						1443



Conformément à l'évaluation des Domaines, le prix de cession est de 1006 €, pour les parcelles AT 101 - 106 et 9102, et de 837 €, pour les parcelles KB 52 - KL 50 et 51, soit un total de 1843 €.

Le conseil municipal, à la demande de Monsieur le maire, accepte de céder à l'AREA les parcelles susmentionnées pour un montant total de 1843 €.

Pour : 13 dont 1 pouvoir  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### ➤ Dénomination de voies publiques

Il est rappelé à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

Il convient pour faciliter le repérage, pour le SAMU, les pompiers, les gendarmes, services de la Poste ou autres services publics ou commerciaux, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

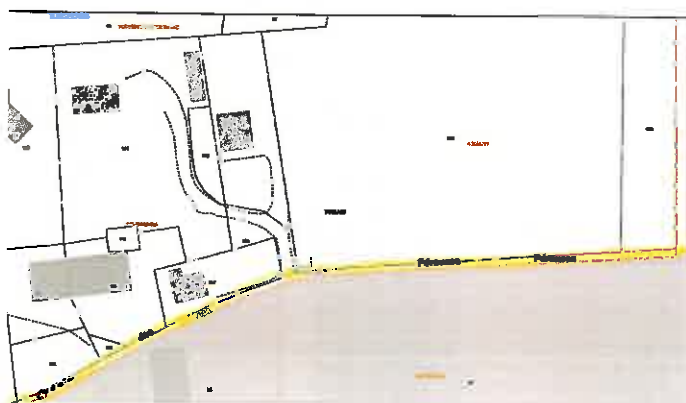
Monsieur le maire propose de nommer des voies communales suivantes :

**Allée du clos des violettes** – voie perpendiculaire à la Rue Bouvard Dessus, face au cimetière et desservant les co-propriétaires du lotissement « Le clos des violettes ».





**Chemin des Pérouses** – voie partant de la Route d'Autigny sur la commune de Sonnaz et desservant les propriétés sur les lieux-dits « A Boulity » et « Les Perreuses ». Monsieur le maire précise que ce chemin est à moitié sur la commune de Voglans (côté nord) et sur la commune de Sonnaz (côté sud).



Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider ces propositions. Le conseil municipal, vu l'intérêt communal que présente la dénomination de ces voies publiques, valide et adopte la dénomination de ces voies telles présentées par Monsieur le Maire.

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0



#### **IV – TRAVAUX**

Monsieur Burdet informe du début des travaux sur la Rue de la Plaine, portant sur l'aménagement de cette voie et du parking, fin avril.

Par ailleurs, lors d'une réunion, la commission « Travaux » a fait quelques remarques sur les projets présentés par le Cabinet AIXGEO sur les Modes doux, des secteurs de Villarcher, de l'entrée nord et du Chemin de Sonnaz.

Une campagne de traçage sur les routes de la commune est prévue. Un devis est en attente pour la mise en conformité handicap, pour la mairie, le gymnase et l'école.

#### **V - ENFANCE - JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**



##### **➤ Planète Jeunes**

Madame BERNON présente le bilan de fréquentation des vacances d'hiver et fait un comparatif avec l'année 2018.

### Fréquentation vacances d'hiver 2019

LOCALITES 2019	3-5 ans	6-8 ans	9-10 ans	11 ans et +	Total	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	19	22	5	1	46	33%
MERY	12	6	2		20	14%
VIVIERS DU LAC	14	8	3		25	18%
VOGLANS	16	19	3		38	27%
CHAMBERY	2	2			4	
MOUXY	1	2			3	
TRESSERVE	2			1	3	
SONNAZ	1	1			2	9%
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>	<b>60</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>141</b>	<b>100%</b>
	<b>48%</b>	<b>43%</b>	<b>11%</b>			

### Fréquentation vacances d'hiver 2018

LOCALITES 2018	3-5 ans	6-8 ans	9-11 ans	11 ans et +	T	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	9	7			16	17%
MERY	2	7	3		12	13%
MOUXY	1	6	2		9	9%
VIVIERS DU LAC	12	10	3		25	26%
VOGLANS	11	7	4	2	23	24%
VIRGENIN		1			1	
CHAMBERY		2			2	
SONNAZ	2	1			3	
PLAINY CHATENOD	1	1			2	
TRESSERVE	1	1			2	11%
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>43</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>95</b>	<b>100%</b>
	<b>41%</b>	<b>45%</b>	<b>13%</b>			

Le centre Planèt'Jeunes en construction...

Madame Bernon présente des photos du futur centre Planèt'Jeunes.



## ➤ Ecoles

Madame BERNON informe que ce **Vendredi 29 mars**, le parking sera fermé de 8h 00 à 8h30 avec une présentation des élèves de CM1 de leurs travaux sur la sécurité aux abords de l'école. Des panneaux seront posés à différents endroits et des jeux seront proposés sous forme de Quiz.

**Le vendredi suivant, 5 avril** aura lieu le « défi des écoliers », venir à l'école autrement qu'en voiture (à pied, en vélo, en trottinette, en bus)

**Du 3 au 7 juin**, les classes de :

- CM partiront en classe de découverte à Paris sur le thème du patrimoine,
- CP et CE1, iront à THÔNES sur le thème du milieu montagnard et l'escalade,
- CE2, partiront en classe d'orientation, un lieu différent par jour : Entremont le Vieux, Viviers du lac, Voglans, Nances, La Féclaz.

Elle informe que devant l'augmentation de la fréquentation de la garderie du soir, une troisième personne assure l'encadrement de 16h45 à 17h30, depuis la rentrée des vacances d'hiver.

La gestion des services périscolaires est complexe au vu de l'augmentation des effectifs et de la nécessité d'adapter le nombre d'encadrants pour garantir la qualité d'accueil des élèves.

## VII - VIE ASSOCIATIVE – COMMUNICATION

Avril 2019, les Associations vous préparent...

DATES	Thématiques	Heures	Lieux
Samedi 13 avril	<b>VOG'LA FETE</b> organise une <b>Soirée théâtre</b> La troupe les Feux Follet s présente « Si c'était à refaire" une comédie de Laurent Ruquier Entrée : 10€ , gratuit pour les moins de 12 ans	20h30	Salle Belle Eau Complexe NOËL MERCIER
Samedi 27 avril	<b>Les « Cat's Santiag »</b> organise une <b>journée Country</b> Prix unique: 10€	Stage danse à partir de 13h30 Concert à partir de 20h30	Salle Belle Eau Complexe NOËL MERCIER

<p style="text-align: center;"><b>Dimanche 5 mai</b></p>	<p><b>Elan Voglanais: TRAIL « Nivolet-Revard »</b>  <b>5 Courses au programme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nivolet Revard : 51 km</b></li> <li>• <b>Malpassant : 21 km</b></li> <li>• <b>La Voglanaise : 13 km</b>  <b>UNIQUEMENT féminine</b></li> <li>• <b>Courses enfants</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nés de 2013 à 2015 : 500m à 14h</li> <li>Nés de 2010 à 2012 : 800m à 14h20</li> <li>Nés de 2005 à 2009 : 2100m à 14h40</li> </ul> </li> <li>• <b>Marche festive : 13 km pour découvrir les coteaux de VOGLANS</b></li> </ul>	<p style="text-align: center;">À partir de 8h</p>	<p style="text-align: center;">Complexe NOËL MERCIER</p>
--	---	---	--

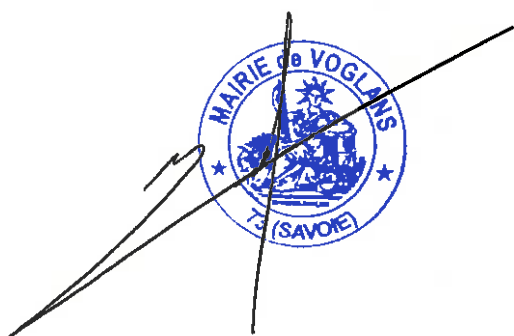
Madame Bernou précise que la bibliothèque restera ouverte aux vacances de printemps.

#### DIVERS – INFORMATIONS


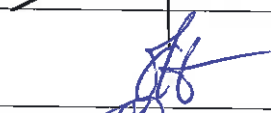

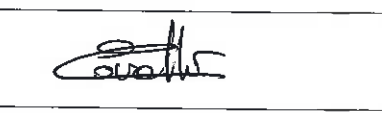

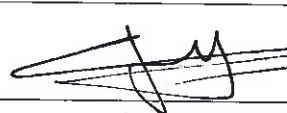
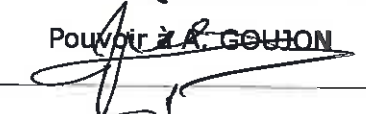


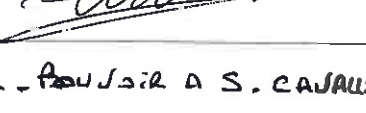

A l'issue de ces échanges, Monsieur le maire avant de clôturer la séance informe que le Tribunal Administratif de Grenoble a rendu son avis sur le recours déposé par JS Invest contre un certificat d'urbanisme négatif délivré par la commune. Elle a condamné la société à verser à la commune de Voglans 1200 €.

Le prochain conseil municipal est prévu le 29 avril 2019.

Le Maire,  
Yves MERCIER



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 MARS 2019

NOM - PRENOM	FONCTION	PRESENTS	POUR CONTRE ABSTENTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	Oui	Pour	
BERNON Martine	1 <sup>ère</sup> adjointe	Oui	Pour	
CONVERT Jacques	2 <sup>ème</sup> adjoint	Oui	Pour	
BURDET Eric	3 <sup>ème</sup> adjoint	Oui	Pour	
CAVALLO Sandrine	4 <sup>ème</sup> Adjointe	Oui	Pour	
BERNOU Malika	5 <sup>ème</sup> adjointe	Oui	Pour	
GOUJON Alain	Conseiller municipal	Oui	Pour	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	Non	Pour	Pouvoir à R. GOUJON 
ELHOMBRE Daniela	Conseillère municipale	Oui	Pour	
POLLIER Andréa	Conseillère municipale	Oui	Pour	
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	Oui	Pour	
PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	Oui	ABSENTE LE 29 04 2019.	Pouvoir à S. CAVALLO.
GIRARDIN Marcel	Conseiller municipal	Non	-----	-----
ANDRE Isabelle	Conseillère municipale	Non	-----	-----
MARTIN Catherine	Conseillère municipale	Non	-----	-----
BOUVIER Hervé	Conseiller municipal	Non	-----	-----
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	Non	-----	-----
BOLLON Nicolas	Conseiller municipal	Non	-----	-----
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	Oui	ABSENTE LE 29 04 2019.	Pouvoir à Y. MERCIER 